



COMMUNE  
DE BEGNINS

## PANNEAU ELECTRONIQUE Demande de diffusion

La demande de diffusion doit être déposée auprès du Greffe Municipal **au moins 10 jours avant la date de publication souhaitée**. A défaut, la date de publication pourrait être différée.

Vos informations et/ou images peuvent être refusés par la Municipalité. Une modification de ceux-ci peut être sollicitée.

**Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.**

### A REMPLIR

Société, Association ou Entreprise : .....

Membre de l'USLB :       OUI       NON      (*cochez ce qui convient*)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° postal : ..... Localité : .....

N° de téléphone: .....

E-mail : .....

Dates souhaitées de publication :

Du..... au....., soit .....jours

Genre de manifestation : .....

Document(s) remis à l'autorité :  Flyer/affiche     Courriel/lettre     Photo/dessin  
(*Les documents précités resteront propriété de la Commune*)

Le/la soussigné-e déclare avoir pris connaissance de la Directive d'exploitation du panneau en question, l'accepte et s'engage, le cas échéant, à honorer la taxe y relative au moment du dépôt de la présente demande, conformément à l'art. 4 de ladite Directive.

Toutes demandes et documents sont à remettre au Greffe municipal, rte de St-Cergue 14, à 1268 Begnins.

Lieu et date : ..... Signature: .....

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : .....

Taxe de publication : Chf .....

Paiement effectué le : .....

Validé par la Municipalité le : .....

Signature Greffe : .....